académie Versailles
direction des services départementaux de l'éducation nationale Hauts-de-Seine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sophie AVIGNON
Inspectrice de l'Education nationale

Académie de VERSAILLES
6ème Circonscription des Hauts-de-Seine
COLOMBES 1

Téléphone : 01 56 05 80 87
Télécopie : 01 56 05 83 70
Mél. : 0922534e@ac-versailles.fr

10, rue Victor Hugo
92700 COLOMBES

Colombes, le 23 mars 2015

L'inspectrice de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles maternelles Charles PEGUY, LA TOUR D'AUVERGNE, BUFFON, Marcelin BERTHELOT
Mesdames et Monsieur les psychologues de l'Education nationale
Mesdames et Messieurs les enseignants spécialisés
Mesdames et Messieurs les enseignants

RELEVE DE CONCLUSIONS
Dispositif *« Scolarisation des enfants de moins de trois ans »*
12 janvier 2015

Textes de référence :

- Circulaire n° 2012-201 du 18-12-2012 : Dispositif « *Scolarisation des enfants de moins de trois ans* »
- Rapport de l'Inspection générale n° 2014-043 juin 2014 : « *Scolarité des enfants de moins de trois ans : une dynamique d'accroissement des effectifs et d'amélioration de la qualité à poursuivre* »

Rappel de l'ordre du jour :
- Présentation de l'ouvrage
- Analyse et retour sur les documents élaborés par les équipes
- Propositions de travail.

Présents :
Madame AVIGNON – Inspectrice de l'Education Nationale
Madame BERREHOUMA – Psychologue de l'Education nationale
Madame CERF – Conseillère pédagogique
Mme LEVRAY – Directrice de l'école maternelle M. BERTHELOT
Monsieur WIRTZ – Directeur de l'école maternelle BUFFON
Madame GONZALEZ – Enseignante de la classe BUFFON
Monsieur DUBOT – Psychologue de l'Education nationale
Madame FAJOL – Psychologue de l'Education nationale
Madame DRIS - Enseignante de la classe sur l'école maternelle LA TOUR d'AUVERGNE ;
Mme BOUCHOUICHA – Directrice de l'école maternelle LA TOUR d'AUVERGNE
Madame LABELLE-GOURGON – Directrice de l'école maternelle C. PEGUY
Madame IGIER - Enseignante de la classe de TPS de l'école maternelle M. BERTHELOT
Madame CAZAL - Enseignante de la classe de TPS de l'école maternelle C. PEGUY
Madame BOUDISSEAU – conseillère pédagogique
Madame HELFRICH – Maître E - RASED

Absente : Madame MAISONNAVE – psychologue scolaire

1. Présentation de l'ouvrage *« L'école à deux ans, est-ce bon pour l'enfant ?»*, Bernard GOLSE, Claire BRISSET, Préface de Boris CYRULNIK, Odile JACOB, 2006

a) Idées générales

Les auteurs de cet ouvrage insistent sur les conditions d'une scolarisation à 2 ans réussie : importance de la guidance et du jeu.

Points positifs :
- Quoi qu'il se passe, les enfants apprennent ;
- Derrière les situations de jeux, il y a une progression des apprentissages.

Points de vigilance
- rôle des parents à renforcer ;
- moments de convivialité à envisager en plus des réunions ;
- travail plus approfondi à conduire avec les familles.
- envisager des repas plus tôt (11 h 30) pour écarter les TPS des autres élèves.

2. Analyse des emplois du temps

Il est constaté que beaucoup d'emplois du temps, dans leur facture actuelle, sont comparables à ceux de PS.

L'année de TPS doit être pensée comme l'année **avant** la PS.
Trois axes de travail se dégagent de l'observation de ces emplois du temps :
- le temps d'accueil : ce point sera abordé lors de la prochaine réunion ;
- la question des regroupements ;
- la mise en place des ateliers ;

Les regroupements :

Des regroupements sont planifiés dans tous les emplois du temps. Ils sont utilisés pour les chants et les lectures d'albums mais aussi pour l'annonce d'événements et les bilans d'activité.

Cette modalité en TPS questionne :

- Est-ce que ces temps de regroupement font sens pour les élèves ?
- Les enfants sont-ils tous récepteurs des informations transmises à ce moment-là ? Se sentent-ils concernés par la parole de l'enseignant ?
- Comment peut-on amener les enfants à se regrouper ?
- Comment agir face à des enfants qui ne veulent pas venir ?

Après concertation, les enseignants ont déduit que :

- La modalité du grand groupe est certainement à abandonner en début d'année et doit être introduite de manière progressive. Il est souvent préférable que plusieurs petits groupes se succèdent.
- La durée des regroupements doit être brève.
- Une musique ou un chant ritualisé permet d'inviter les enfants à se regrouper.
- Le lieu de regroupement peut être pensé de manière différente (au milieu de la classe ou dans le coin bibliothèque).
- Un regroupement peut être organisé en groupe restreint (temps de cantine, dortoir,…)
- L'objectif de ce moment est principalement d'amener l'élève à prendre du plaisir à agir et être avec les autres (« individualités côte à côte » vers une cohésion de groupe). Les chants, comptines et jeux de doigts ainsi que les histoires sont des activités à privilégier.
- Les consignes et les bilans d'activité sont à mener au cours des ateliers.
- Il est important de privilégier la transmission d'informations de manière individuelle et en lien direct avec la tâche (langage en situation) et plus particulièrement pour les élèves qui refusent la modalité du grand groupe.

Ces réflexions engagées sont également à développer en classe de PS.

Les ateliers ou pôles

Plusieurs fonctionnements sont observés dans les classes : l'installation de plusieurs pôles ou une organisation sous forme d'ateliers dirigés, semi-dirigés et autonomes. La terminologie employée pour concevoir l'emploi du temps étant celle de la PS s'avère peu adaptée à la TPS (regroupements, ateliers, bilans). Il paraît nécessaire de définir des termes spécifiques en fonction des modalités mises en place en TPS.

Un fonctionnement sous forme d'ateliers questionne :

- Tous les élèves doivent-ils impérativement faire toutes les activités ?
- Les élèves doivent-ils être volontaires ? Que propose-t-on aux élèves qui le sont peu ?

Après concertation, des pôles d'activité doivent être régulièrement proposés.
Mais le risque est la multiplication d'objectifs d'apprentissage dans des domaines différents.
Plusieurs pôles peuvent être conçus en amont par l'enseignant autour d'un seul objectif d'apprentissage et faire l'objet de différentes activités de l'élève. Toute activité avec ou sans la présence de l'adulte nécessite de donner une consigne et implique un objectif d'apprentissage.
Une organisation par pôles d'activité favorise un engagement volontaire des élèves pour une des tâches proposées.
Certaines écoles regrettent de ne pas pouvoir utiliser la salle annexe destinée uniquement au repos des enfants

3. Analyse des progressions

Chaque enseignant a proposé une progression pour un espace jeux.
Il en ressort :

- Penser la progressivité des jeux d'imitation : cibler des compétences spécifiques aux TPS.
- Veiller à ne pas être trop éloigné du vécu de l'enfant avec l'utilisation d'objets non usuels.
- Penser à un aller-retour entre les jeux d'imitation et les situations réelles.
- Faire du lien entre les jeux d'imitation et les différents domaines d'apprentissage (Exemple : le coin-déguisement et la lecture d'album).
- Introduire progressivement le matériel dans les coins jeux.
- Commencer par des coins dans lesquels « l'élève se met en scène » (coin cuisine, coin déguisement) puis introduire en cours d'année ceux dans lesquels « il met en scène » (coin garage).
- Penser à développer des compétences syntaxiques et pas seulement lexicales dans l'apprentissage du langage.
- Être vigilant quant à l'égalité fille/garçon et être bienveillant face aux différentes habitudes culturelles et à la diversité des scénarios proposés.

4. Perspectives de travail

Lors de la prochaine réunion, le 23 mars à 14h à l'inspection, seront abordés les points suivants :

b) Approfondir la réflexion sur le temps d'accueil des élèves avec leurs parents.
c) Penser l'utilisation de la salle annexe dans une dimension progressive: (faire apparaître d'autres domaines d'apprentissage)

Sophie AVIGNON